

C 14/2024

Vevey, le 26 août 2024

Place du Marché – Rejet des recours au projet de réaménagement adopté par le Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de communiquer au Conseil communal, les arrêts rendus le 8 août dernier, par la Cour de droit administratif et public (CDAP), concluant au rejet des deux recours, déposés, à l'encontre du projet de réaménagement de la Place du Marché adopté par le Conseil communal, le 2 février 2023 et approuvé par le Département cantonal de la culture, des infrastructures et des ressources, le 21 avril 2023.

Les recours ont été communiqués le 14 juin 2023 à la Municipalité. Le premier considérait les 150 places de parc conservées sur la place du Marché comme insuffisantes aux besoins des commerces, tandis que le second exigeait la reconstitution du mail historique de 21 arbres, au sud de la place. Pour ces raisons, les recourants concluaient principalement à l'annulation des décisions du conseil et du département. La Municipalité a défendu le partage équitable de l'espace public entre utilisateurs piétons, mobilité douce et voitures et la mise en valeur de l'exceptionnelle ouverture sur le lac, tout en renforçant l'arborisation par la plantation de 65 nouveaux arbres.

Les arrêts reprennent la plupart des arguments de la Municipalité et concluent, au rejet de tous les griefs des recourants, confirmant ainsi les décisions du Conseil et du Département cantonal compétent. D'ultimes recours sont toutefois encore possibles auprès du Tribunal fédéral.

En l'absence de recours, le plan de réaménagement pourrait ainsi entrer en vigueur en octobre prochain et le début du chantier programmé au printemps 2025, après avoir informé les riveraines et riverains et mobilisé les entreprises concernées. Les travaux devraient durer 24 mois.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 août 2024

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini



Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond

Annexes : Arrêts AC.2023.0167 et AC.2023.0168 – A télécharger via ➡

